



RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION A TAIÏWAN POUR ARTISTES PLASTICIENS NANTAIS

Date limite d'envoi de dossier : 14 mai 2019

Dans le cadre de son soutien aux artistes, le lieu unique, centre de culture contemporaine de Nantes, a mis sur pied un programme de résidences artistiques croisées dans le domaine des arts visuels en collaboration avec la Taipei Culture Foundation.

Chaque année, un(e) artiste taiwanais(e) sera accueilli(e) au lieu unique à Nantes et un(e) artiste nantais(e) sera accueilli(e) à Taïwan, au Taipei Artist Village. Ce dispositif reçoit le soutien de la ville de Nantes, en partenariat avec l'Institut français, et la Taipei Culture Foundation (TCF).

Dans le cadre de cet échange, un artiste visuel nantais pourra séjourner deux à trois mois à Taipei : <http://www.artistvillage.org/about.php>

Une chambre servant également ainsi d'espace de travail sera mise à la disposition de l'artiste (voir les lieux ici : <http://www.artistvillage.org/rent-list.php?p=1&c=4>). La période de résidence est fixée à l'automne 2019.

Objectifs

- Favoriser les collaborations artistiques et les échanges de points de vue.
- Promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes nantais à l'étranger.
- Développer de nouveaux réseaux de création, de production et de diffusion artistiques.

Discipline et candidats

Artistes plasticiens (arts visuels) résidant ou travaillant sur l'agglomération nantaise.

Durée du séjour et montant du soutien

La durée du séjour est de deux à trois mois entre octobre et décembre 2019.

Le montant du soutien financier est de 4'000 € maximum. Ceci comprend les frais de déplacements, d'assurance, de visas, une allocation de séjour de 3'000 € maximum et un soutien logistique du projet artistique.

L'hébergement sur place est pris en charge par la Taipei Culture Foundation (TCF).

Pour postuler

Envoyer votre CV artistique et le projet dévolu à cette résidence à :

<administration@lelieuunique.com> avant le 14 mai 2019.

Votre dossier sera obligatoirement numérique, sous format Pdf, d'un maximum de 10 pages et de 5 Mo maximum. Ce document peut inclure des liens sur des galeries photos, vidéos, etc.

Le choix de l'artiste sera fait par les partenaires taiwanais (sur proposition du lieu unique), et sera communiqué début juin 2019.